



Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 013-211300090-20241022-3920241-DE



EXTRAIT DU R

REGISTRE

des

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---0000000---

Séance du 22 Octobre 2024

COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT

DES BOUCHES DU RHONE

-----

ARRONDISSEMENT

D'AIX-EN-PROVENCE

-----

*République française*

*Liberté, égalité, fraternité*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS;

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUCHET, Mélanie HENARD et Philippe CARON formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Michel PUECH à Michel GOURLIA

EXCUSÉS ABSENT : Laurent LAMOTTE et Jean COYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

### DÉLIBÉRATION N° 39- 2024

Nombre de membres en exercice .....	12
Nombre de membres présents .....	9
Nombre de membres votants .....	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 16/10/2024

### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Compte tenu de la création d'un nouvel emploi non permanent à temps non complet pour mener à bien un projet,

il convient de créer la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant

#### **Le Maire expose :**

La création d'un emploi de catégorie A et grade de Chargé de Mission d'une durée hebdomadaire de 7 h 50 à compter du 01/11/2024.

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### **DÉCIDE :**

de modifier le tableau des emplois à compter du 02/11/2024 comme suit,

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/11/2024</b>				
<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATÉGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGÉTAIRES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DONT TEMPS NON COMPLET</b>
<b>Filière technique</b>				
Agent de Maîtrise	C	1	1	0
Adjoint Technique	C	5	5	0
<b>Filière école</b>				
ATSEM	C	1	1	0
Agent entretien et cantine	C	4	1	0
<b>Filière administrative</b>				
Attaché Territorial	A	1	1	1
Rédacteur Territorial	B	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 eme Classe	C	2	2	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
<b>Filière Police</b>				
Gardien Brigadier	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>13</b>	<b>1</b>

**La Barben, le 22 octobre 2024**

Le Maire

Secrétaire de séance

Franck SANTOS

Bernard JEAN



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le \_\_\_\_\_ de la publication/notification le \_\_\_\_\_ Fait à La Barben, le \_\_\_\_\_  
Le Maire Franck SANTOS